

# **Admission à l'École d'application pour troubles sévères d'apprentissage**

**Webinaire 23 octobre 2025**



**École d'application pour troubles sévères d'apprentissage**

# Directions



**Mme Elisabeth Taschereau**

Directrice - École d'application

Directrice - Centre de recherche et de formation

[elisabeth.taschereau@ccjl.ca](mailto:elisabeth.taschereau@ccjl.ca)

613 761-9300 poste 28141



**Mme Stéphanie Charron**

Directrice responsable de la numératie

Soutien à l'École d'application

[stephanie.charron@ccjl.ca](mailto:stephanie.charron@ccjl.ca)

613 761-9300



# Experts -conseil en trouble d'apprentissage



**Ibrahima Diop** : [ibrahima.diop@ccjl.ca](mailto:ibrahima.diop@ccjl.ca)  
**Mélanie St-Jean**: [melanie.st-jean@ccjl.ca](mailto:melanie.st-jean@ccjl.ca)



# Reconnaissance des territoires autochtones

Nous rendons hommage à tous les peuples autochtones qui habitent au Canada.

Nous reconnaissons les gardiens des savoirs traditionnels, jeunes et âgés, le lien sacré de longue date unissant les nations suivantes aux territoires sur lesquels se situent les bureaux du CCJL c'est à dire Ottawa comme territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg.

Nous reconnaissons également les nombreuses et diverses Premières nations, Inuits et Métis qui vivent et travaillent sur ces territoires.

Nous honorons aussi leurs courageux dirigeants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.



# Résultats d'apprentissage

---

- S'approprier les différentes étapes du processus qui encadrent l'admission des élèves à l'École d'application.
- S'approprier le profil de l'élève à l'École d'application.
- S'approprier les critères d'admissibilité au programme.



# Le Consortium Centre Jules Léger

---

⇒ Services consultatifs

⇒ le Programme du logement éducatif

⇒ École provinciale

- Surdit 
- C cit 
- Surdic cit 

⇒ ** cole d'application pour les  l ves ayant un trouble s v re d'apprentissage**



# Vision

---

La référence incontournable en matière d'éducation spécialisée.



# Mandat de l'École d'application

- Offrir à l'élève ayant un Trouble d'apprentissage sévère un programme d'éducation spécialisé s'appuyant sur 3 continnum d'intervention (lecture-écriture, mathématiques, communication orale) dans le but de favoriser sa rééducation dans ses apprentissages.
- Offrir des services de soutien à l'élève afin de répondre à ses besoins socio émotionnelles ou langagiers.



# Offre de service : RÉÉDUCATION

Rééduquer l'apprenante ou l'apprenant  
pour réduire l'écart entre son potentiel et son rendement

confiance en ses  
capacités

**Habilités en  
communication orale**

**Habilités en lecture**

estime de  
soi

**résolution de problèmes**

initiative et prise  
en charge

**Habilités en écriture**

**Habilités en  
mathématiques**

mentalité de  
croissance

revendication de  
ses besoins

regard porté vers  
sa réintégration

fière et fier  
Franco-ontarien

\*La composante logement est une partie intégrante au programme de l'école d'application pour élèves aux prises avec des troubles sévères d'apprentissage.



# Projets pédagogiques

- Développement du continuum d'intervention par palier et l'élaboration d'une trousse d'évaluation des compétences en lecture et en écriture avec des experts;
- Développement d'un continuum d'intervention avec une experte en mathématiques ;
- Formation continue en communication orale avec des orthophonistes et le développement d'un parcours d'évaluation en communication orale (TPALF).



M. Alain Desrochers



Mme Michelle Poirier-Patry



On prend de l'altitude !



# École d'application

---

- Nous accueillons des élèves ayant des **troubles d'apprentissage** sévères dans des groupes à effectifs réduits.
- Le placement est d'**une année** avec possibilité de renouvellement.
- Les avis d'intention et les demandes d'admission sont uniquement faits par les conseils scolaires à partir du site internet ou des liens partagés dans les notes de services.

<https://ccjl.ca/troubles-dapprentissage/admission-a-lecole-dapplication/>



# Critères d'admissibilité

---

Pour être admissible au programme pour élèves ayant des troubles d'apprentissage, l'enfant doit répondre aux critères énoncés à la [Politique/Programmes, Note no 89](#) (émission : 6 février 1990) du ministère de l'Éducation de l'Ontario, soit:

- Fréquenter une école de langue française **en Ontario** et avoir un parent dont la résidence principale est en Ontario;
- **Présenter un trouble d'apprentissage**, selon la définition du ministère de l'Éducation de l'Ontario NPP n° 8 du 26 août 2014;
- Avoir épuisé les ressources de l'école et du conseil scolaire ;
- Ne doit pas avoir besoin d'être traité pour des problèmes de comportement, affectifs ou autres;
- Être un candidat ou une candidate approprié(e) pour un contexte de logement éducatif.



# Profil de l'élève de l'École d'application

- Possède un **diagnostic de Trouble d'apprentissage**;
- Démonstre un écart significatif entre son potentiel et son rendement scolaire actuel;
- Démonstre de la difficulté à gérer plus d'une directive à la fois;
- Démonstre des stratégies d'apprentissage limitées;
- Éprouve de la difficulté à comprendre ou à se faire comprendre à l'oral;
- Démonstre de la difficulté à transposer sa pensée par écrit, à orthographier, à s'autocorriger;
- Dispose de stratégies mnémoniques limitées;
- Utilise des stratégies de compréhension limitées;
- Utilise des concepts mathématiques de base limités;
- Démonstre des stratégies de résolutions de problèmes limitées;
- Vit des échecs scolaires répétés;
- Éprouve de la difficulté à faire une bonne lecture des situations sociales et à réagir de façon appropriée;
- Éprouve des difficultés liées aux fonctions exécutives



# Processus d'admission

1

## AVIS D'INTENTION

Les conseils scolaires peuvent remplir l'avis d'intention à partir du **15 novembre 2025** jusqu'au **1er mars 2026**. Le conseil scolaire avise le Consortium Centre Jules-Léger de ses intentions de soumettre cette candidature au Comité provincial de sélection.

2

## Autorisation parentale

Après réception de l'avis d'intention, le "Formulaire d'autorisation" sera envoyé aux parents. Ceux-ci devront le compléter avant que le CCJL puisse entamer le processus d'évaluation.

3

TROUSSE D'ADMISSION – WORD

TROUSSE D'ADMISSION – GOOGLE DOC

Seul le dépôt du dossier de demande, complété selon les directives de la Politique/Programmes, Note n° 89, **avant ou le 1er mars 2026**, constitue une demande formelle pour le comité provincial de sélection.

Toutes les troussees sont envoyées à cette adresse:  
**[admissions@ccjl.ca](mailto:admissions@ccjl.ca)**



# Processus d'évaluation

---

## Étape 1

- Communication par courriel à la **personne responsable du dossier** pour une entrevue via google meet ou teams etc. ;
- Utilisation d'un questionnaire pour discuter du profil d'apprentissage de l'élève;
- Envoie du BASC-3 - Version enseignant titulaire et le cas échéant à l'élève adolescent (âgé 12 ans).

## Étape 2

- Communication par courriel ou appel aux **parents, tuteurs ou tutrices** pour prendre rendez-vous;
- Échanges avec les parents
- Envoie du BASC-3 - Version parent.

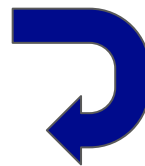


# Évaluation éducationnelle

---

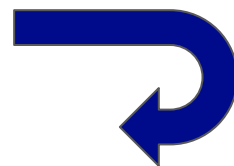


Date planifiée avec la personne responsable du dossier;



Outils et informations partagés avec la personne qui accompagne l'élève;

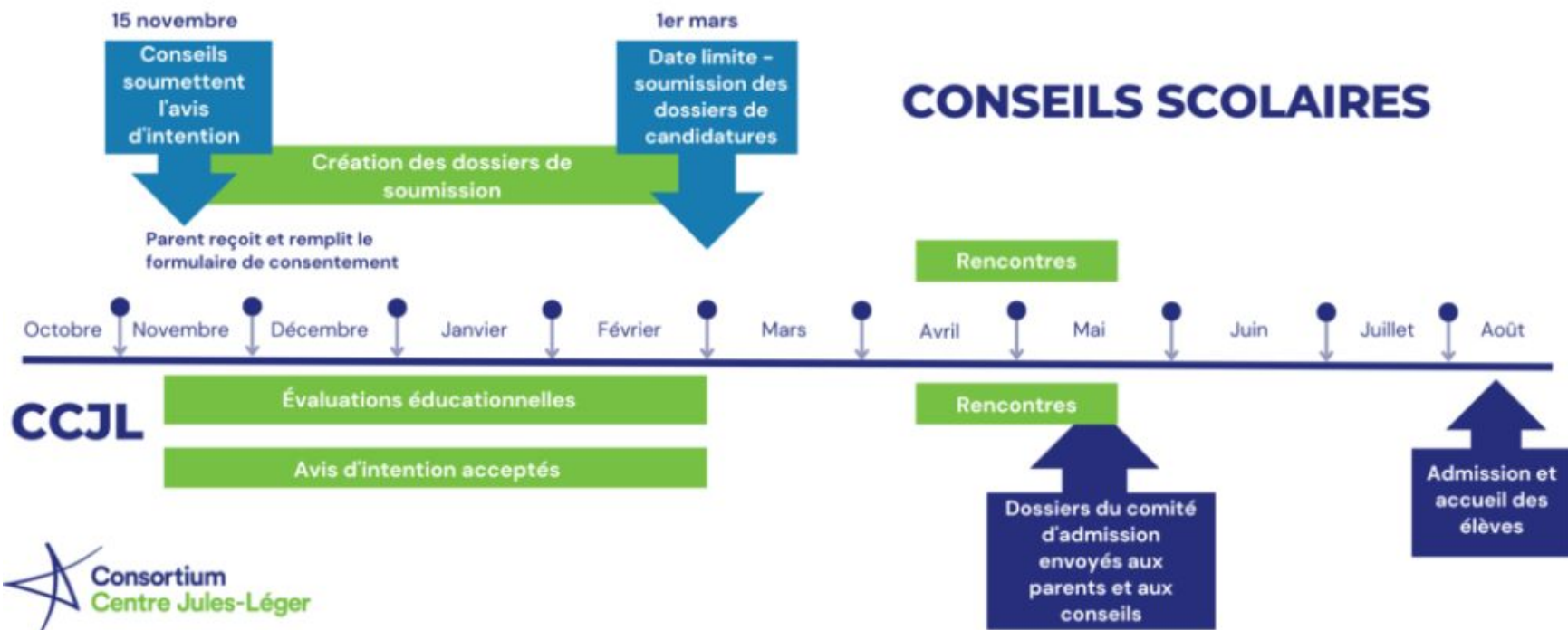
Administration en ligne (élève à l'école pendant la session) ;



Rapport d'évaluation soumis au Comité provincial de sélection .



# Processus de demande d'admission au programme pour élèves avec troubles d'apprentissage



# Comité d'identification et de placement (CIPR)

---

Trousse d'admission → Pas requis

Offre d'admission → CIPR de placement au CCJL requis

Placement à l'École d'application du CCJL en classe distincte à temps plein

Forces et besoins : tenir compte du profil de l'élève selon la définition et manifestation d'un trouble d'apprentissage ( NPP no 8 ) et en lien avec les critères d'admissibilité ainsi que notre offre de service.



# Plan d'enseignement individualisé ( PEI)

---

- **PEI soumis dans la demande d'admission**
  - Est-ce que l'élève a un PEI avec modifications? Si oui, à quel niveau?
  - Si l'élève n'a pas de modifications, comment appuyez-vous l'élève?
  - Attentes différentes en lien avec les fonctions exécutives



# Nouvelle demande pour non admis 2024-2025

Le processus reste le même.

	Demande soumise en 2024-25	Demande soumise il y a plus d'un an
Étape 1 : avis d'intention	OUI	OUI
Étape 2 : autorisation parentale	OUI	OUI
Étape 3 : Entrevue avec l'enseignante ressource et les parents + BASC 3	OUI	OUI
Étape 4 : Évaluation éducationnelle par l'expert(e)-conseil	NON	OUI
Étape 5 : trousse de demande <ul style="list-style-type: none"><li>Évaluation ( ex: psychologique, neuropsychologique etc.) datant de 2 ans ou moins</li><li>Ajout de toute nouvelle information</li></ul>	OUI	OUI



# Appui aux élèves non-admis ou qui réintègrent suite à un placement à l'École d'application

---

- Suite à la demande de l'équipe-école et du consentement parental, des **services consultatifs** peuvent offrir un accompagnement pour appuyer l'élève dans son cheminement scolaire s'il a un diagnostic de trouble d'apprentissages ;
- Rencontre initiale pour un partage d'informations pertinentes entre la consultante et l'équipe-école en lien avec les forces et les besoins de l'élève;
- Proposition de stratégies, technologie d'aide, révision du PEI, plan de transition, formation au personnel, etc...
- Selon les besoins, rencontres de l'élève pour modeler, appuyer dans la mise en oeuvre de certaines stratégies.



# Réintégration et transition des élèves (fin du placement à l'École d'application)

---

- Suivi des rencontres de réintégration et vérification de l'accès à l'information partagée.
- Questionnaire est acheminé aux personnes ressources responsables du dossier de l'élève.
- Suivi est fait auprès des parents de l'élève.



# Dates importantes dans vos calendriers

---

- **6 octobre 2025** : Note de service (NDS) : Demande de placement - Avis d'intention
- **23 octobre 2025** : Webinaire
- **24 novembre 2025** : Note de service (NDS) - Trousse de demande d'admission
- **mi-novembre** : Amorce des évaluations éducationnelles
- **12 janvier 2026** : Note de service (NDS) - Rappel trousse d'admission
- **1er mars 2026** : Date limite de réception des trousse de demande d'admission
- **mai-juin 2026** : Décision du Comité provincial de sélection



# Visite de l'École d'application

Tout au long de l'année scolaire n'hésitez pas à contacter l'équipe des experts-conseil!

**Jours de visite :** le lundi et jeudi de chaque semaine

**Ibrahima Diop**  
Expert-conseil TA  
613-761-9300, poste 28139  
ibrahima.diop@ccjl.ca

**Mélanie St-Jean**  
Experte-conseil TA  
613-761-9300, poste 28140  
melanie.st-jean@ccjl.ca



# Questions ?



# Plus de renseignements, visitez notre site web ou communiquez avec ces personnes:

Elisabeth Taschereau, directrice  
École d'application du Consortium Centre Jules-Léger  
613 761-9300 poste 28141  
[Elisabeth.Taschereau@ccjl.ca](mailto:Elisabeth.Taschereau@ccjl.ca)

Ibrahima Diop, expert -conseil en trouble d'apprentissage  
École d'application du Consortium Centre Jules-Léger  
613 761-9300 poste 28139  
[Ibrahima.Diop@ccjl.ca](mailto:Ibrahima.Diop@ccjl.ca)

Mélanie St-Jean, experte -conseil en trouble d'apprentissage  
École d'application du Consortium Centre Jules-Léger  
613 761-9300 poste 28140  
[Melanie.st-jean@ccjl.ca](mailto:Melanie.st-jean@ccjl.ca)

## Consortium Centre Jules-Léger

**281, avenue Lanark,  
Ottawa ON K1Z 6R8**

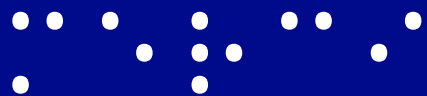
**Tél. :** 613 761-9300

**Tél. sans frais :** 1 866 390-3670

**Télécopieur :** 613 761-9301

[Site web](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [YouTube](#)

**Au plaisir de collaborer avec vous et hâte de vous accompagner dans ce processus de demande d'admission !**



**MERCI**

